Zeitschrift: NIKE-Bulletin

Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung

Band: 5 (1990)

Heft: 4: Gazette

Rubrik: Forum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'importance des documents sonores

FORUM

Remarques à propos de l'exposition itinérante 'Phonographes, vieilles galettes et Cie: témoins sonores de la Suisse d'antan' de la Phonothèque nationale suisse

Pour se faire connaître auprès du public et pour l'informer de son rôle, la Phonothèque nationale suisse a organisé en 1988 une exposition itinérante à travers la Suisse. Cette exposition a été réalisée dans le cadre du projet du PNR 16 qui avait pour objectif d'informer le public sur la signification du support sonore en tant que document historique. Cette exposition qui a fait escale à Bâle, Zurich, Berne, Soleure, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Winterthour et Fribourg était complétée par la présentation des moments les plus importants de l'évolution de la technique de l'enregistrement du son illustrés par des appareils historiques, des phonographes et des magnétophones ainsi que des objets et des documents sur l'histoire de l'enregistrement. Une place particulière a été accordée à la présentation des produits suisses, les phonographes et les grammophones de Thorens et Paillard et les magnétophones de Studer-Revox et de Nagra-Kudelski. Après trois ans passés sur les routes de Suisse, l'exposition, sous sa forme actuelle, a atteint son objectif et va faire l'objet d'un remaniement approfondi à Lugano.

Le texte suivant est extrait du bref exposé proposé lors de la présentation de l'exposition itinérante en mars 1990 au Technorama de Winterthour.

- 1

Au cours des fêtes de Noël 1989, nous avons pu vivre pour la première fois en direct une révolution à la télévision. Les média électroniques avaient rendez-vous avec l'histoire en Roumanie, une première qui devrait devenir la règle dans le futur. Par un hasard extraordinaire cela s'est passé l'année du bicentenaire de la Révolution française. Les témoins de la Révolution française de 1789 sont des manuscripts, des textes imprimés, des dessins et des gravures. Les témoins de la révolution roumaine de 1989 sont essentiellement des documents électroniques et des documents sonores. Admettons que les Roumains souhaitent commémorer cet évènement dans deux siècles, la question qui se pose est la suivante: ces documents seront-ils aussi facilement accessibles que ceux de la Révolution française aujourd'hui? Il est pour le moment non seulement impossible de répondre par l'affirmative à cette question parce que nous ne diposons pas de renseignements précis sur la durée de vie des matériaux qui constituent le support des informations actuelles mais encore parce que les normes techniques qui ont permis aux équipes de télévision du monde entier de filmer l'hiver dernier en Roumanie ont de grandes chances de n'être plus utilisables dans dix ans déjà. Cela signifie que les appareils de transmission nécessaires ne seront plus construits et donc n'existeront plus. A la fin d'un reportage à la Télévision suisse romande sur le thème 'Images en survie' que nous présentons dans notre exposition, le problème est posé de façon expressive: un singe supposé qui représent de manière quelque peu cynique un être d'une génération future de l'histoire de l'humanité maltraite un disque compact portant un code numéroté dont il ne peut rien faire.

- 2

Si vous avez déjà essayé, pour quelques raisons que ce soit, de vous procurer un document sonore historique concernant l'histoire moderne de la Suisse, vous vous êtes certainement heurté à de grandes difficultés. Les démarches entreprises dans de tels cas finissent par aboutir par un coup de téléphone à la Phonothèque nationale suisse à Lugano qui, dans la plupart des cas, ne peut rien pour vous car elle dispose de moyens trop limités pour recenser les documents sonores du présent et encore moins donc pour remettre en état ceux du passé. Etant donné que la Phonothèque nationale suisse n'a commencé qu'en 1986 ses activités de recensement, le nombre des documents en sa possession est encore trop peu important pour l'utilisateur qui s'intéresse à l'histoire.

En résumé, on peut dire que tout est presque à faire en Suisse pour la conservation et la diffusion des documents sonores de notre culture et de notre histoire car, jusqu'à présent, peu ou rien n'a été fait.

- 3

Quel est l'objectif d'une telle exposition? Tout d'abord, bien égoïstement, signaler qu'il existe sous le soleil de notre canton les plus méridional, une Phonothèque nationale suisse qui s'efforce de répertorier, de conserver et d'exploiter à titre documentaire les documents sonores qui sont actuellement produits et qui le seront dans le futur ayant un rapport avec l'histoire et la culture de notre pays. A l'heure actuelle ses documents sonores ne sont que des biens de consommation qui, une fois utilisés, sont jetés. Grâce à cette exposition nous aimerions attirer l'attention du public sur le fait que les enregistrements sonores sont beaucoup plus que cela, qu'ils sont les témoins de notre histoire et de notre culture et qu'il convient de les conserver.

L'exposition présente également de nombreux appareils anciens ayant servi à l'enregistrement et à la reproduction des sons. Le lien entre ces appareils et le problème de la

FORUM

conservation des documents sonores est simple: un document sonore ne sert à rien si l'appareil qui lui correspond en état de marche n'existe plus. La Phonotèque nationale suisse a la chance d'avoir reçu de la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales en depôt une des plus belles collections de phonographes, de magnétophones, d'objets et de documents en tout genre qui témoignent de l'histoire de l'enregistrement sonore. Nous avons sélectionné quelques uns de ces appareils et avons essayé de mettre en évidence la contribution suisse à l'histoire de l'évolution dans ce domaine.

Kurt Deggeller

Peut-on promouvoir l'architecture moderne de qualité?

Pour plus de professionnalisme et moins de politique

Le scénario est bien connu: les entrepreneurs de bâtiments se plaignent du nombre croissant des réglementations qui limitent leurs droits et les architectes fulminent contre les entrepreneurs qui 'bricolent' leurs projets. Lorsque les premiers se sentent limités dans leur liberté créatrice, les seconds se réfèrent à la loi et ont ainsi l'impression de faire leur devoir. Qui a raison?

Dans le domaine de la construction il est souvent difficile de parvenir à un concensus et lorsque, à grand renfort d'énergie et de temps il est atteint, le résultat laisse tout de même à désirer. Le contentieux qui existe entre les différents partenaires et le problème de la promotion de l'architecture moderne de qualité par les pouvoirs publics, les institutions et les personnes privées ont été au centre des débats du colloque organisé fin août à Coire par la Ligue grisonne pour le patrimoine dont la présidente, Rita Cathomas, dans son allocution d'ouverture, a souligné combien il est difficile de définir en termes théoriques le concept d'architecture de qualité. C'est pour cette raison qu'il est important que les services de l'urbanisme et les services de protection des sites se concertent sur les dispositions préventives qui éviteraient à tous de devoir prendre des mesures d'urgence toujours fâcheuses.

Des méthodes qui ont fait leurs preuves

Selon Bernhard Furrer, conservateur des monuments historiques de la Ville de Berne et lui-même architecte, il ne s'agit pas de contester des bâtiments hors du commun ou les oeuvres de certains architectes vedettes qui évoluent sur la scène internationale. Le problème concerne plutôt la multitude des architectes moyennement doués à qui incombe l'ensemble des constructions nouvelles et qui marquent définitivement notre environnement, nos villages et nos villes. Alors qu'autrefois, dans le domaine de la construction, on respectait tout naturellement les convenances et on avait certains égards pour son voisinage, de nos jours, la nécessité d'utiliser le terrain de manière optimale a pris le dessus, les règles de bienséance sont oubliées et la notion d'architecture traditionnelle a bien souvent perdu son sens. A l'aide de prescriptions juridiques on essaie tant bien que mal d'éviter le pire mais l'aspect limitatif de telles prescriptions empêche souvent la construction de bâtiments modernes de qualité pour favoriser un style populaire superficiel et un style soi-disant traditionnel.

Sur la base d'exemples concrets pris dans le Canton de Berne, Bernhard Furrer a démontré qu'il était possible de promouvoir une architecture moderne de qualité. Il convient tout d'abord de procéder à des travaux de planification scrupuleux qui, en définissant les grandes lignes du projet, permettent de garantir l'aspect architectural de la conception de base tout en limitant aussi peu que possible la liberté créatrice. Les communes devraient acquérir de plus en plus de terrains à bâtir à titre transitoire afin de permettre la réalisation de travaux de planification qui assurent une architecture de qualité et évitent les pressions de personnes directement concernées. B. Furrer pense que l'organisation de concours ne garantit pas forcément une architecture de valeur mais, comme les expériences l'ont prouvé, augmente considérablement les chances de voir se construire quelque chose de qualité à condition toutefois que le jury soit composé de spécialistes confirmés et que des architectes expérimentés soient invités à y participer. Il serait également judicieux (par exemple lors d'amendements ou de la promotion de construction à usage d'habitation) de faire précéder l'octroi de subventions d'expertises spécialisées incontestables. Des études précises de l'environnement et de la configuration architecturale constituent un atout supplémentaire et permettent aux communes d'imposer une meilleure qualité de construction. A Berne, des expériences très concluantes ont été faites grâce à des expertises de commissions spécialisées indépendantes. Il est absolument indispensable que ces commissions soient constituées en fonction de critères de compétence et non pas en fonction de tendances politiques mais elles doivent pouvoir émettre des avis à force obligatoire. Finalement B. Furrer considère que la discussion au sein de l'opinion publique a un grand rôle à jouer pour la promotion d'une culture architecturale de qualité.

Sans égards, pas de qualité

Hans Rutishauser, conservateur des monuments historiques du Canton des Grisons, proteste contre le fait que l'on

considère le conservateur comme l'ennemi numéro un de la nouvelle culture architecturale et se défend contre l'étiquette que l'on colle au conservateur considéré comme le décorateur en chef de la nation spécialisé en imitations trompeuses. Le rôle du conservateur est de veiller à la conservation des bâtiments originaux et non pas de cautionner les truquages cosmétiques. Il est donc évident que le conservateur préconise l'architecture contemporaine pour la construction de nouveaux bâtiments situés dans un contexte plus ancien dans la mesure où il est tenu compte des volumes et des proportions des bâtimens déjà existants. Cette théorie est également valable pour les constructions nouvelles à l'extérieur des agglomérations. Ce n'est qu'en tenant compte de tous les éléments de l'environnement naturel et culturel que l'on peut aboutir à une création de valeur artistique et architectonique et que la forme, la taille, la conception, la situation et les matériaux en relation avec la fonction peuvent donner à un édifice son caractère.

H. Rutishauser considère non fondé le point de vue si souvent exprimé dans les discussions politiques sur l'architecture selon lequel les goûts et les couleurs, cela ne se discute pas et qui excuse tout. En fait il est très aisé de reconnaître si un travail a été exécuté avec soin et qualité. La lecture des plans et l'appréciation des projets de construction demandent de l'expérience. Les profanes sans aide compétente spécialisée et les commissions responsables des constructions uniquement composées d'élus politiques sont généralement dépassés par le sujet et devraient être assistés de spécialistes politiquement neutres. Même lorsque la conception architecturale se fait en équipe, il est souhaitable de discuter l'avant-projet avec des spécialistes qui ne font pas partie directement du projet. Pour les bâtiments publics, H. Rutishauser considère comme indispensable l'organisation de concours. Il convient d'apporter beaucoup de soin à l'organisation du concours, au choix du jury et à la sélection des participants et d'essayer dans la mesure du possible de dépasser les frontières régionales et cantonales dans le choix des personnes. Cela nécessite du travail et de la persévérance; l'expérience prouve que l'on peut alors compter sur une qualité en rapport avec l'énergie investie.

Critères de jugement

Pour l'architecte de la Ville de Coire, Hans-Ulrich Minnig, les critères suivants permettent de juger rapidement la qualité d'un projet de construction d'un nouvel édifice:

1. Le projet repose-t-il sur un concept détaillé? L'auteur du projet a-t-il un objectif de base, est-il capable de le formuler?

2. L'architecte tient-il compte de la situation donnée (bâtiments du voisinage, topographie, espaces verts, ensoleillement, etc.)?

3. Le projet a-t-il un descriptif (échelle, structure, proportions, espaces, matériel, construction, lumière, etc.)?

FORUM

4. La fonction du bâtiment est-elle définie, ressort-elle clairement du projet (utilisation, références, orientaion, exploitation, etc.)?

5. Le projet a-t-il été conçu d'un point de vue économique (volumes, matériaux, construction, énergie, entretien, etc.)?

Pour H.-U. Minnig, l'architecte municipal peut intervenir dans les domaines prioritaires suivants: la planification, l'examen et l'étude des demandes de permis de construire, l'encouragement de l'enseignement de la réalisation des projets dans les écoles techniques, la formation continue des collaborateurs des offices des constructions, l'organisation de concours, l'adjudication de contrats d'étude, l'étude des permis de construire par des commmissions spécialisées pour les vieilles villes et les zones d'habitation protégées, l'assainissement des bâtiments publics. Hans-Ulrich Minnig souhaite que les architectes aient un peu moins d'ambitions personnelles et plus de compréhension pour les réalisations de leurs collègues de travail et d'une manière générale pour tout ce qui concerne l'architecture et qu'ils utilisent un language moins théorique et élitaire mais plus simple et compréhensible.

A la recherche d'autres solutions

A l'occasion de ce colloque les participants ont beaucoup discuté du problème du rôle et de la composition des commissions spécialisées. Dans bien des cas les hommes politiques n'ont pas les compétences nécessaires pour pouvoir porter des jugements sur de nouveaux projets de construction et les profanes suspectent souvent l'indépendance économique des spécialistes. Il est donc nécessaire que les profanes aient le courage de se faire assister pour toutes les questions spécialisées afin d'être en mesure de garantir des évaluations de projets vraiment neutres et crédibles grâce à des commissions spécialisées composées de personnes que n'opposent pas les conflits d'intérêts. Comme le prouve ce qui se passe à Berne, une commission n'a pas obligatoirement pour effet de ralentir le mécanisme d'octroi des permis de construire lorsque le travail de vérification est intégré dans le processus normal. Les problèmes délicats se posent lorsque l'on a à faire à des maîtres d'oeuvre et à des architectes qui se fixent trop tôt sur un concept particulier et ne peuvent pas envisager d'autres solutions (ou ne veulent pas chercher d'autres solutions). Ce problème ainsi que des services de l'urbanisme pas assez structurés ou surchargés sont essentiellement responsables de l'architecture de qualité médiocre, voire mauvaise, de notre pays.

Marco Badilatti